Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_231_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-231-2026

Objet : Quitus pour fin d'opération d'aménagement de l'îlot du Quai Armez au Légué à Saint-Brieuc

L'an 2026 le 24 septembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Nathan GUINARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Olivier COLLIOU, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Michelle HAICAULT pouvoir à Olivier COLLIOU, Marie PASCO pouvoir à Thierry SIMELIERE, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, David TOLLEMER pouvoir à Olivier MEROT,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 65
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_231_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 24 septembre 2026

Délibération DB-231-2026

Rapporteur : Monsieur Victor BONNOT

Objet : Quitus pour fin d'opération d'aménagement de l'îlot du Quai Armez au Légué à Saint-Brieuc

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain et de développement économique du Port du Légué, Saint-Brieuc Armor Agglomération a confié en 2013 à la SPL Baie d'Armor Aménagement, par convention de mandat, l'aménagement de l'îlot du Quai Armez ainsi qu'une mission d'assistance à la commercialisation.

Cette opération a permis la requalification d'un secteur stratégique du port, à travers notamment la sécurisation et l'aménagement du site, la création et l'adaptation de locaux à vocation économique, la viabilisation de terrains ainsi que l'aménagement des espaces publics. Elle a ainsi contribué à la diversification des activités économiques présentes sur le Légué et à son attractivité.

Le programme a été adapté au cours de sa réalisation pour répondre aux besoins identifiés, portant son enveloppe prévisionnelle de 3,72 M€ HT à 3,95 M€ HT. L'opération a par ailleurs généré 1,18 M€ de recettes pour l'Agglomération, correspondant à une subvention au titre du CPER, aux cessions de bâtiments et terrains ainsi qu'aux loyers perçus sur les locaux aménagés.

Bilan de l'opération :
L'opération étant désormais achevée, Baie d'Armor Aménagement a établi son bilan financier de clôture.

Les avances versées au mandataire s'élèvent à 4 459 830,61 € TTC, pour un montant définitif de dépenses de 4 423 463,21 € TTC. Le solde de 36 367,40 € TTC doit ainsi être reversé à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260924-DB_231_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique;

VU la délibération DB–094–2013 en date du 11 avril 2013 portant sur la signature d'une convention de mandat et d'assistance à la commercialisation avec Baie Armor Aménagement pour l'aménagement de l'îlot du Quai Armez - Saint-Brieuc

VU la convention de mandat et d'assistance à la commercialisation pour l'aménagement de l'îlot du Quai Armez - Saint-Brieuc signée le 19 juin 2013 entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la SPL B2A ;

VU les délibérations DB–308 – 2014 du 20 novembre 2014 ; DB-40-2015 du 12 mars 2015 ; DB-013-2016 du 04 février 2016 ; DB-083-2017 du 09 février 2017 ; DB-272-2017 du 06 juillet 2017 ; DB-146-2019 du 27 juin 2019 ; DB-243-2019 du 24 octobre 2019 et DB-106-2021 du 20 mai 2021 portant respectivement sur les avenants n°1,2,3,4,5,6,7 et 8 à la convention de mandat et d'assistance à la commercialisation pour l'aménagement de l'îlot du Quai Armez - Saint-Brieuc

Le Bureau statutaire saisi le 10 septembre 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le bilan de clôture daté du 13 février 2026 de l'opération présentée par Baie d'Armor Aménagement.

DONNE quitus à la SPL Baie d'Armor Aménagement de sa mission de mandataire.

INDIQUE que la recette résultant de cette opération d'un montant de 36 367,40 € TTC sera imputée au budget GIE.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25, L.2131-1 et R. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 65	Pouvoirs : 6	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 70	Voix Contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Nathan GUINARD

Président,

Stéphane BRIEND